



## Communiqué du lundi 9 août 2021 à l'attention des clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire :

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le Bureau de la Ligue a maintenu aux dates actuelles le calendrier des compétitions.

Les Districts reviendront vers vous concernant les calendriers dans leurs compétitions départementales.

Nous rappelons à tous les licenciés(ées) que La réglementation actuellement en vigueur impose la présentation du pass sanitaire pour participer aux entraînements et aux compétitions, pour les majeurs. Les jeunes de 12 à 17 ans seront concernés à compter du 30 septembre 2021.

Définition du Pass sanitaire (au 9 août 2021) :

- Soit avoir une attestation de vaccination à condition que la personne dispose d'un **schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale**, soit
  - o 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
  - o 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Johnson & Johnson) ;
  - o 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- Soit avoir réalisé un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou TAG (test antigénique) 72 heures maxi avant le jour du match et/ou entraînement, dont le résultat s'est avéré négatif.
- Soit avoir le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Nous sommes tous impatients de reprendre dans les meilleures conditions de sécurité et nous vous communiquerons dans la semaine le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales permettant à tous de jouer et d'assister aux matchs dans les meilleures dispositions

